

Communiqué de presse – 15 avril 2020

La CCW demande aux communes wallonnes de suspendre les taxes locales sur les chantiers pour soulager les entrepreneurs

Après avoir interpellé le Gouvernement wallon pour que le secteur puisse bénéficier de l'indemnité régionale de 5.000 €, la CCW avance aujourd'hui une nouvelle revendication vers les communes wallonnes pour soulager financièrement les PME et artisans de construction.

La CCW a déjà interpellé le Gouvernement wallon ([cfr notre communiqué du 8 avril](#)) pour que les artisans et PME de construction (menuisiers, couvreurs, électriciens...) puissent bénéficier de la prime régionale de 5.000 € destinée à indemniser les commerçants qui ont été obligés de fermer leur porte. En Flandre, une indemnité alternative a été proposée au secteur, mais toujours pas en Wallonie, ce qui suscite détresse et incompréhension.

La CCW avance aujourd'hui une autre revendication pour soulager financièrement les PME et artisans de construction. On sait que le Gouvernement wallon vient d'octroyer une enveloppe de 4 millions € aux Pouvoirs locaux (circulaire du 6 avril 2020) pour leur permettre de compenser l'impact des aides fiscales temporaires (par exemple suspension de taxes) qu'ils accorderaient durant la crise. Par conséquent, **la CCW interpelle tous les bourgmestres de Wallonie pour qu'ils suppriment temporairement les taxes liées à l'occupation du domaine public (chaussées, trottoirs) par les chantiers de construction.** Cette suspension représenterait une intervention immédiate pour alléger les frais généraux directs des entreprises du secteur.

Pour rappel, la sauvegarde –voire la survie- des artisans et PME de construction est d'autant plus indispensable que le secteur est intensif en emploi et sera sans doute appelé à jouer un rôle clé dans les mesures de relance après la crise, en particulier pour la rénovation énergétique du bâti dans le cadre des alliances emploi-environnement en Wallonie et à Bruxelles.

Pour plus d'information concernant ce communiqué de presse :

Francis Carnoy, directeur général CCW
0476.47.57.56 – francis.carnoy@ccw.be

À propos de la CCW :

La CCW est la branche wallonne de la Confédération Construction. La CCW représente 5.000 entreprises de construction, de tous métiers (entreprises générales, voirie, génie civil, toiture-couverture, électriciens, menuisiers, peintres, etc.), établies en Wallonie.